

VÉTROZ

SPECTIVE

www.vetroz.ch

BULLETIN D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ DE VÉTROZ

AVRIL 2015



© Studio Bonnardot

EDITO

Editorial

Avec le retour du printemps, les travaux prévus pour cette année vont pouvoir débuter ou se poursuivre. Le planning des investissements a été établi par notre service technique et nos responsables des équipes.

Notre personnel communal vit actuellement une période de changement avec les départs à la retraite d'employés qui ont œuvrés de très nombreuses années au sein de l'administration communale. Je les remercie très chaleureusement pour les compétences mises au service de la population et pour leur engagement tout au long de ces années.

Le développement croissant de la population nous a amené à repenser l'organisation des travaux publics. Nous avons doté les différents services des ressources suffisantes pour pouvoir répondre aux besoins toujours plus grands réclamés par la collectivité ainsi qu'aux nouvelles charges occasionnées par la répartition des tâches entre le Canton et les communes.

Suite au départ de notre chef des travaux, nous avons souhaité répartir les responsabilités sur plusieurs personnes et avons ainsi nommé 3 responsables de secteurs avec des tâches bien spécifiques pour chacun.

Ainsi, Stéphane Fumeaux assumera la gestion du secteur génie civil ainsi que tous les travaux ordinaires n'incomant pas aux autres services, mais aussi la répartition des employés de l'équipe des travaux. En collaboration avec le chef technique il suivra également les investissements qui le concernent et gèrera les relations avec les entreprises ou bureaux mandatés.

Le service des eaux sera sous la responsabilité de Gérard Boulnoix vu les nouvelles exigences de qualité et de contrôle, mais aussi en vue des développements en terme d'irrigation et de turbinage. Lors des périodes plus calmes, il sera comme jusqu'à aujourd'hui intégré à l'équipe génie civil pour leur prêter main forte.

Enfin pour le service des bâtiments, Dominique Nalesso poursuivra son activité de responsable avec un programme plus clair. Etant donné l'accroissement du nombre de bâtiments communaux, une personne ainsi que toutes les concierges lui sont directement rattachés.

J'espère que ces améliorations seront bénéfiques et profitables non seulement à la population mais à l'ensemble du personnel également.

Stéphane Germanier
Président

DANS CE NUMÉRO

Vétroz fête ses nonagenaires	2
Des petits gestes pour la planète	2
Paroisse de Vétroz	3
Profession Passion	4
Organisation scolaire 2015 - 2016	5-6
Carnaval des écoles	6
Projet de correction de la Lizerne	7
Statistiques déchets	8
Décisions du Conseil municipal - 1er trimestre 2015	9
Personnel communal	10-11
Balayeuse intercommunale	11

JUBILAIRES

Vétroz fête ses nonagénaires

En ce début d'année 2015, deux citoyens vétrozains ont fait leur entrée dans le club fermé des nonagénaires. Madeleine Dubuis et Ernest Kunz sont en effet tous deux nés en 1925, le 27 février pour elle, le 18

mars pour lui. Ils ont le privilège de bénéficier d'une santé leur permettant d'habiter encore à leur domicile respectif, où une délégation du Conseil municipal est venue les fêter.



Dubuis Madeleine née le 27 février 1925



Kunz Ernest né le 18 mars 1925

ENVIRONNEMENT

Des petits gestes pour la planète

Nous vous avons informés dans un numéro précédent sur la possibilité de ne consommer que de l'électricité issue de sources renouvelables moyennant un petit supplément de prix auprès d'ESR. Maintenant c'est au tour de la société de distribution de gaz, Sogaval SA, de proposer la promotion du biogaz produit par une société sise à Vétroz, GazEl SA, pour un supplément d'environ 7 cts/kWh. Le biogaz est une source 100% renouvelable et neutre en CO₂, et vaut donc la peine d'y consentir un petit geste financier.

Un autre projet mérite également quelques lignes. « Bike4car » propose aux automobilistes de recevoir et tester gratuitement un vélo électrique pendant quelques semaines, en rendant ses clés de voitures pendant le

même laps de temps. Infos sous : www.myblueplanet.ch/bike4car par mail: joelle.herin@myblueplanet.ch

Pour terminer, mentionnons également le programme de promotion EffiWatt Valais, qui propose des aides financières non négligeables pour le remplacement de chauffe-eau, pompes de circulation et raccordements en eau chaude des machines à laver ou lave-vaisselle. Ce programme soutient également l'optimisation de l'éclairage dans les bâtiments commerciaux. Conditions et informations sous : www.vs.ch/effiwatt

*Pour la Commission Énergie et Environnement
Olivier Cottagnoud, Président*

PAROISSE DE VÉTROZ



Action en faveur
de l'église de Vétroz

Chères Paroissiennes,
Chers Paroissiens,

Nous remercions sincèrement toutes les paroissiennes et tous les paroissiens qui, d'année en année, participent aux actions effectuées en faveur de l'Eglise de Vétroz.

Votre fidélité nous encourage à poursuivre l'oeuvre sans relâche et nous touche beaucoup.

Cette année, la paroisse renonce à l'organisation du loto. En effet, la charge de travail que cela incombe nous laisse chaque fois perplexes par rapport au bénéfice financier qui en résulte.

Nous souhaitons tout de même que les personnes désireuses d'aider la paroisse puissent le faire. Deux solutions s'offrent à vous :

1. Soit au moyen du bulletin de versement que nous joignons à la présente.
2. Soit, pour ceux qui en ont la possibilité, par e-banking.
Banque Raiffeisen Coteaux du Soleil – Vétroz Ardon Chamoson
CH92 8058 5000 0113 3851 9 - Clearing 80585

Nous vous remercions d'avance pour votre générosité et vous présentons, chères Paroissiennes, chers Paroissiens, nos salutations les meilleures.

Paroisse de Vétroz

PROFESSION

PASSION

La commission culturelle de Vétroz a décidé en 2015, de faire découvrir à la population des jeunes Vétrozains qui ont eu un parcours professionnel plutôt atypique.

Elle vous propose 5 soirées durant lesquelles, elle donnera la parole à ces jeunes qui se présenteront. Ces interventions auront lieu dans des endroits choisis par l'orateur du jour. Une table ronde, qui réunira tous les invités, animée par Mme Cristina Buchard, journaliste, cloturera ces rencontres le 10 décembre 2015.



**La mécanique
au féminin**
12 mai 2015 à 20h00



**A la portée
d'un artiste**
15 septembre 2015 à 20h00



**On récolte ce que
l'on sème, mais on
ne va pas en faire
un fromage**
16 juin 2015 à 20h00
sur inscription jusqu'au 10 juin 2015

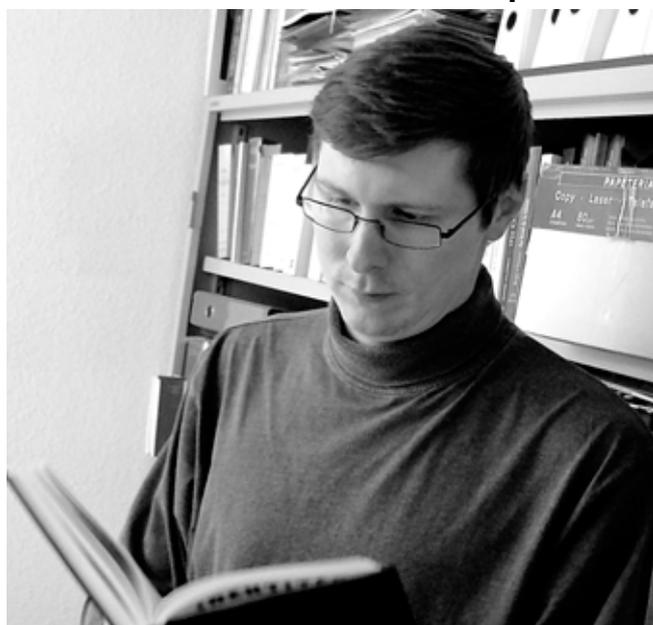


**Du Pinotage
à l'Amigne**
13 octobre 2015 à 19h00
sur inscription jusqu'au 7 octobre 2015

Les visages de nos futurs intervenants se dévoileront prochainement. Soyez attentifs !!

Pour débiter la série, nous vous invitons à venir faire connaissance avec un historien passionné :

CÉDRIC COTTER
le 14 avril 2015 à 20h00 à la bibliothèque



Bienvenue à tous et au plaisir de vous rencontrer nombreux

*Pour la Commission culturelle
Véronique Papilloud, Présidente*

ÉCOLES - Organisation scolaire 2015 - 2016

Mesdames et messieurs, chers citoyens vétrozains,

Avec l'entrée en vigueur au 1er août 2015 de la Loi sur l'enseignement primaire du 15 novembre 2013 et de l'Ordonnance concernant la loi sur l'enseignement primaire du 11 février 2015, l'école de Vétroz fera l'objet de plusieurs adaptations organisationnelles dès la prochaine rentrée 2015.

Vous trouvez ci-dessous le détail de la future organisation :

Cycle 1

- **1H (anciennement 1ère infantine)**

Temps de scolarisation : 12 périodes¹⁾
 Répartition sur la semaine : lundi, mardi, jeudi et vendredi : uniquement le matin
 Horaire : 09h00 - 11h30

- **2H (anciennement 2ème infantine)**

Temps de scolarisation : 24 périodes¹⁾
 Répartition sur la semaine : lundi, mardi et vendredi : journée entière
 mercredi: uniquement le matin
 jeudi : uniquement l'après-midi (congé le matin)
 Horaire : 09h00-11h30 / 13h30-16h00

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
09h00-09h45	1H et 2H	1H et 2H	2H	1H	1H et 2H
09h45-10h00	Récréation				
10h00-10h45	1H et 2H	1H et 2H	2H	1H	1H et 2H
10h45-11h30	1H et 2H	1H et 2H	2H	1H	1H et 2H
13h30-14h15	2H	2H		2H	2H
14h15-15h00	2H	2H		2H	2H
15h00-15h15	Récréation			Récréation	
15h15-16h00	2H	2H		2H	2H

- **3-4H (anciennement 1ère et 2ème primaire)**

Temps de scolarisation : 28 périodes¹⁾
 Horaire alterné : sur une demi-journée complète
 : chaque classe est divisée en deux groupes (A et B)
 Répartition sur la semaine : Classe entière
 lundi, jeudi et vendredi : journée entière
 mardi : uniquement l'après-midi
Demi-classe
 mardi matin : uniquement le groupe A (le groupe B est en congé)
 mercredi matin : uniquement le groupe B (le groupe A est en congé)
 Horaire : 08h15-11h30 / 13h30-16h00

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
08h15-09h00	A - B	A	B	A - B	A - B
09h00-09h45	A - B	A	B	A - B	A - B
09h45-10h00	Récréation				
10h00-10h45	A - B	A	B	A - B	A - B
10h45-11h30	A - B	A	B	A - B	A - B
13h30-14h15	A - B	A - B		A - B	A - B
14h15-15h00	A - B	A - B		A - B	A - B
15h00-15h15	Récréation			Récréation	
15h15-16h00	A - B	A - B		A - B	A - B

ÉCOLES - Organisation scolaire 2015 - 2016 (suite)

Cycle 2

- **5-6-7-8H (anciennement 3ème, 4ème, 5ème et 6ème primaire)**

Temps de scolarisation : 32 périodes¹⁾

Répartition sur la semaine : Classe entière (A)

lundi, mardi, jeudi et vendredi : journée entière

mercredi : uniquement le matin

Horaire : 08h15-11h30 / 13h30-16h00

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
08h15-09h00	A	A	A	A	A
09h00-09h45	A	A	A	A	A
09h45-10h00	Récréation				
10h00-10h45	A	A	A	A	A
10h45-11h30	A	A	A	A	A
13h30-14h15	A	A		A	A
14h15-15h00	A	A		A	A
15h00-15h15	Récréation			Récréation	
15h15-16h00	A	A		A	A

Listes de classes

¹⁾ 1 période = 45 minutes

Les listes de classes et la répartition des groupes 3-4H seront disponibles dès le lundi 20 juillet 2015:

- Sur le site internet de la Commune -> www.vetroz.ch -> actualités -> actualités communales
- En affichage dans les 3 bâtiments scolaires (Bresse-Pavillon-Plantys)

Agréable fin d'année scolaire à tous.

Pour les écoles de Vétroz
Thierry Evéquoz, Directeur

CARNAVAL DES ÉCOLES DE VÉTROZ

Le Carnaval est terminé depuis longtemps mais il nous reste encore quelques souvenirs.....

Par ce magnifique vendredi après-midi du 13 février dernier s'est déroulé le défilé du carnaval des enfants de Vétroz.

La fête fut belle, animée par la clique des Tambours de l'Union, le char à confettis mais également par les enfants des classes de Vétroz, de la Crèche et les parents venus nombreux et parfois même déguisés.

Les routes du Canal et des Marais ont été envahies par toute cette foule costumée et l'après-midi s'est achevé par une production des Tambours et par la distribution d'un goûter offert généreusement par l'association des parents de Vétroz.

Un grand merci à tous pour votre bonne humeur et rendez-vous l'année prochaine, ... encore plus nombreux.

Pour les écoles de Vétroz
Thierry Evéquoz, Directeur



PROJET DE CORRECTION DE LA LIZERNE

Situation printemps 2015

De janvier à mars 2014 et d'octobre 2014 à mars 2015, les riverains et promeneurs auront remarqué des ouvriers et machines de chantier s'activer à la fois à la sortie des Gorges de la Lizerne et dans le lit de la rivière sur son tronçon de plaine. Ces travaux sont destinés à réaliser les premières mesures du projet de correction de la Lizerne mis à l'enquête en 2008 et approuvé en 2011. Ce projet intercommunal a été établi et est suivi par le bureau mandataire SD ingénierie à Sion.

Le principal point faible du point de vue sécuritaire sur le tronçon de plaine de la Lizerne se situe au niveau de la gare d'Ardon. La configuration de la rivière dans ce secteur présente en effet deux défauts majeurs : le gabarit insuffisant sous le pont CFF conjugué à la diminution brusque de la pente du lit de la rivière juste en amont de ce dernier. Cette réduction de la pente du lit favorise en effet le dépôt des matériaux charriés par la Lizerne en cas de crue, augmentant encore le déficit de capacité sous le pont CFF lors des événements majeurs (risque d'embâcle).

Pour éliminer ce point faible, une combinaison de mesures réparties en plusieurs lots a ainsi été élaborée.

Le premier lot, qui s'achève ce printemps, comprend ainsi la construction d'un mur à la sortie des Gorges de la Lizerne. Le dépotoir ainsi réalisé permet de retenir, au niveau des gorges, la plus grande partie des matériaux charriés et de réduire ainsi le dépôt dans le lit dans le secteur de la gare CFF. Jusqu'à 16'000 m³ de matériaux peuvent ainsi être retenus à l'amont du mur! Ce dernier est habillé par des blocs de pierre pour améliorer son intégration dans le paysage. Le fait de retenir les matériaux à l'amont a cependant pour effet d'augmenter la capacité érosive de l'eau par rapport à la situation qui prévalait jusque-là à l'aval des gorges. Plutôt que de doubler le nombre de seuils stabilisant déjà le fond du lit (un seuil tous les 50 mètres), une mesure dite d'enrichissement du lit a été retenue. Cette méthode consiste à mettre en œuvre des blocs d'enrochement sur le fond du lit entre les seuils existants. Le fond du lit s'en retrouve renforcé avec l'avantage de diversifier les écoulements en période d'étiage (débits faibles), élément favorable pour la faune piscicole. Un test concluant a été réalisé sur 100m durant l'hiver 2013-2014, si bien que les deux tronçons à stabiliser ont été enrichis de blocs d'enrochements à l'aval du pont de l'autoroute (800m) et dans le secteur situé entre la route cantonale et le pont Ardon-Vétroz à l'amont du pont CFF (1000m).

Il faut encore préciser que, lors du renouvellement des ponts à la gare CFF d'Ardon, un carénage de l'ouvrage a été réalisé afin d'éviter que les bois flottants ne se bloquent sous le pont lorsque le niveau d'eau est élevé. Les travaux en rivière ne peuvent se réaliser que lorsque les eaux de la rivière sont basses, entre novembre et mars. Dans le cas de la Lizerne la difficulté est augmentée par la présence de l'Usine Lizerne & Morge qui turbine ses eaux chaque jour, pouvant augmenter ainsi le débit de 5 à 7 m³/s (4 à 5 fois le débit pendant l'hiver). Les prochains lots de mesures constructives prévoient l'abaissement du lit de la rivière dans le secteur du pont

CFF. Cela permettra d'augmenter le gabarit sous le pont et de repousser vers l'aval des voies CFF la zone d'éventuels dépôts de matériaux ayant quand même transité à travers le mur du dépotoir à la sortie des gorges. L'ensemble des travaux s'achèvera normalement en 2017.



Mur du dépotoir en construction à la sortie des Gorges de la Lizerne



Mur du dépotoir en construction à la sortie des Gorges de la Lizerne

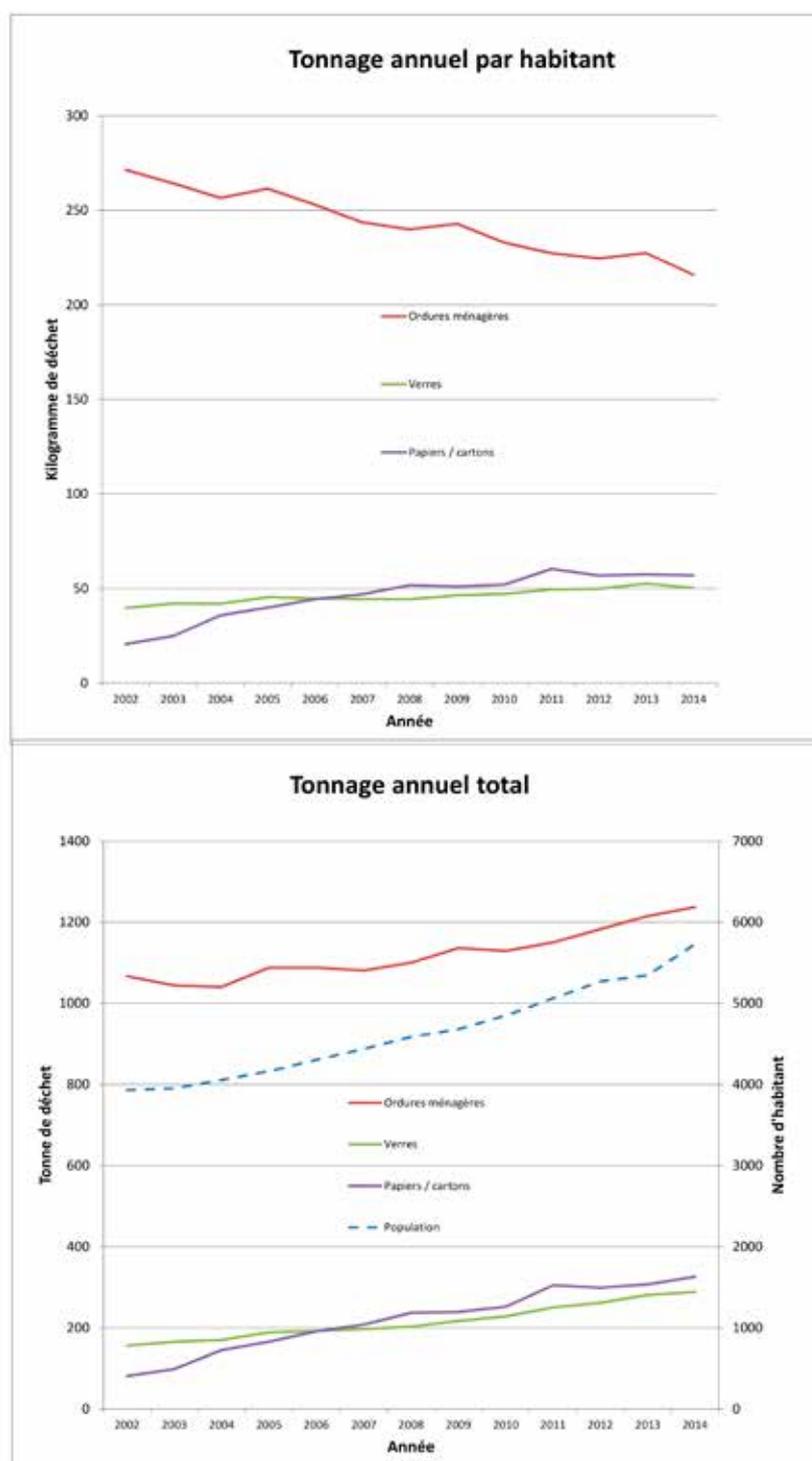


Enrichissement du lit de la Lizerne avec des blocs d'enrochement

Pour le Service Technique
Nicolas Berner, Chef du service technique

STATISTIQUES DÉCHETS 2014

Kg / an / habitant	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Ordures ménagères	271	264	257	261	253	244	240	243	233	227	225	227	216
Verres	40	42	42	45	45	44	44	46	47	49	50	53	50
Papiers / cartons	21	25	36	40	44	47	52	51	52	60	57	57	57



EXTRAITS DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - 1^{er} trimestre 2015

Personnel communal

- Suite à l'agrandissement des structures de la petite enfance, décide la mise au concours de plusieurs postes d'éducatrice de l'enfance, soit un poste à 100% à la nurserie, un poste à 60% à l'UAPE et deux postes à 100% à la crèche.

Finances communales

- Prend connaissance et approuve les comptes 2014 et le budget 2015 de la Bourgeoisie de Vétroz et de Relais du Valais S.A.
- Planifie le bouclage des comptes 2014 de la Municipalité et se réunit le 1er avril en séance extraordinaire à ce sujet.
- Prend connaissance et approuve les comptes 2014 du Consortage de Motelon.

Travaux publics

- Suite au dommage survenu sur une des pompes du puits du Botza, décide de changer les deux pompes afin de mettre en conformité l'ensemble de l'installation et adjuge les travaux à l'entreprise Grundfos Pumpen A.G. Le nettoyage des puits est pour sa part adjugé à l'entreprise TSM Perrotet A.G.
- Adjuge les travaux relatifs au bourrelet de la rue de la Creusetz à l'entreprise Joseph Carron S.A.
- En lien avec les travaux du lot 3 de la réfection de la route cantonale T9, adjuge le mandat de prestation d'ingénieurs civils pour le déplacement de la conduite d'eau potable au bureau Idealp S.A., les travaux de génie civil à l'entreprise Moren Frères S.A. et ceux de sanitaire à l'entreprise Charly Gaillard & Fils S.A.
- Adjuge le mandat d'étude sur la réfection des torrents au bureau Idealp S.A.
- Adjuge l'entretien des berges du Rhône à l'entreprise H. Debons.
- Adjuge l'achat du nouveau véhicule des travaux publics au garage Crettenand Machines Agricoles Sàrl.
- Dans le cadre de la réfection du carrefour route Cantonale – avenue des Vergers, adjuge les travaux de désamiantage du bâtiment à démolir à l'entreprise AD technique S.A.
- Adjuge le suivi des travaux du lot 3 de la réfection des torrents des Moulins et des Fontaines au bureau Editech S.A.
- Adjuge les travaux relatifs au parapet du torrent Fontaine et à l'affouillement du torrent de Péteille à l'entreprise Ciampitti S.A.

Constructions

- Attribue le mandat relatif à l'œuvre d'art du centre scolaire des Plantys à Mme Isabelle Fontannaz.
- En lien avec les travaux de construction des structures de la petite enfance, adjuge l'installation de panneaux photovoltaïques à l'entreprise Sionic S.A.
- Approuve l'inscription de servitudes d'accès de 75 places d'abri PCi dans l'immeuble « Les Abeilles ».

Ecoles et structures communales de la petite enfance

- Suite au départ des élèves de Chamoson du Collège de Derborence, prend note que la convention entre le cycle d'orientation et CarPostal doit être revue ; est également informé que l'effectif de la rentrée 2015 sera d'environ 550 élèves en provenance des communes de Conthey, Ardon et Vétroz, soit une réduction d'environ 90 élèves.
- Prend note que les enfants seront scolarisés toute la journée le 09.12.2015.
- Prend connaissance des changements induits sur les écoles et les structures de la petite enfance par la nouvelle « Ordonnance concernant la loi sur l'enseignement primaire » du canton du Valais.
- Planifie le déménagement des structures de la petite enfance dans les nouveaux bâtiments pour la mi-août 2015.

Demandes et divers

- Communique que la soirée annuelle marquant les promotions civiques aura lieu le 16 octobre 2015 alors que l'accueil des nouveaux arrivants se déroulera le 5 septembre 2015 dans le cadre de la fête patronale de la Madeleine ; les mérites culturels et sportifs seront quant à eux remis le 19 décembre 2015 lors du concert de Noël.
- Participe en délégation aux 90 ans de Mme Madeleine Dubuis et de M. Ernest Kunz.
- Prend note du versement de Fr. 10'000.-- par l'Etat du Valais en lien avec l'acquisition d'une roulotte dans le cadre du programme d'animation socio-culturelle.
- Prend connaissance du rapport d'Addiction Valais relatif à la campagne cantonale d'achats tests d'alcool 2014, effectuée notamment dans des établissements vétrozains.
- Prend note de la décision du Conseil d'Etat homologuant les statuts du syndicat pour le maintien du vignoble en terrasses.
- Indique que Fr. 94'000.-- de subventions énergétiques ont été versés en 2014.
- Participera en délégation aux dix ans du jumelage avec Beaumont-lès-Valence du 5 au 7 juin 2015 en France.

PERSONNEL COMMUNAL

Retraite de Madame Isabelle Jost

Lors du premier trimestre 2015, Isabelle Jost a fêté quasi simultanément – à quelques semaines près – son quart de siècle en tant qu’employée municipale et son départ à la retraite.

C’est en effet en février 1990 que Mme Jost a fait ses débuts au sein de l’administration communale. Depuis lors, elle a connu de nombreux petits ou grands changements, qu’il s’agisse de membres du Conseil municipal, de collègues, de bureaux ou de méthodes de travail, mais a cependant toujours su prouver ses facultés d’adaptation ainsi qu’une attitude positive à l’égard des nouveautés. Collaboratrice administrative du Service technique, elle a été un témoin privilégié de l’essor de notre Municipalité et a pu suivre de près la naissance et l’évolution de nombreux projets, que ce soit au niveau des constructions ou des travaux publics.

Le temps est venu pour elle de prendre une retraite bien méritée. Nous tenons à la féliciter de l’excellent travail accompli durant toutes ces années et lui souhaitons une belle et heureuse nouvelle vie. Entre les sorties dans son Val d’Anniviers natal, la décoration de sa maison et le temps consacré à ses proches, nous savons d’ores et déjà qu’elle ne s’ennuiera pas !



Isabelle Jost

Retraite de Madame Teresa Vita

Après plus de douze ans de travail en tant que concierge au service de la Municipalité, Teresa Cetrola Vita a pris sa retraite à la fin du mois de janvier passé.

Affectée principalement au Centre scolaire des Plantys, elle a toujours réalisé avec efficacité ce travail de l’ombre mais si important pour la bonne marche des écoles.

Elle a désormais tout le loisir de se consacrer à ses petits-enfants, au jardinage ainsi qu’à ses cours de gymnastique. Nous la remercions de son engagement sans faille et lui souhaitons une heureuse et retraite !



Teresa Vita

Nomination de deux collaboratrices aux postes de dames de nettoyage

Le départ à la retraite de Mme Cetrola Vita et l’agrandissement du Centre scolaire des Plantys ont amené la Municipalité à mettre au concours deux postes de dame de nettoyage, puis à procéder à l’engagement de Mmes Nadine Coppey da Silva et Milena Delaloye.

Mmes Coppey da Silva et Delaloye ont débuté leur activité dans le courant du mois de janvier dernier. Elles viennent ainsi renforcer une équipe déjà forte de sept membres dans une tâche indispensable pour tous les utilisateurs des locaux municipaux.

Nous leur souhaitons la bienvenue au sein du personnel communal !



Milena Delaloye



Nadine Coppey da Silva

PERSONNEL COMMUNAL - (SUITE)

Nomination d'un collaborateur au sein des travaux publics

Suite au départ à la retraite de M. Jean-Félix Papilloud et à une réorganisation structurelle de l'ensemble des travaux publics, le Conseil municipal a désigné M. Peter Toma en qualité de nouveau collaborateur au sein de l'équipe Génie civil, une fonction qu'il occupe depuis le 2 février dernier.

M. Toma a 42 ans et habite notre commune depuis 1996. C'est également cette année-là qu'il a commencé à travailler pour l'entreprise de construction André Sierro S.A., à laquelle il est resté fidèle jusqu'à cette année et au sein de laquelle il a acquis d'excellentes connaissances dans les domaines du génie civil, de la maçonnerie et du terrassement.

Nous sommes convaincus que M. Toma saura faire profiter la Municipalité et ses citoyens de ses compétences, et lui souhaitons la bienvenue !



Lea autorités et le personnel de la Municipalité de Vétroz

BALAYEUSE INTERCOMMUNALE Synergie Vétroz - Conthey

Sur proposition des Services techniques, les Communes de Conthey et Vétroz ont décidé d'acquérir conjointement une balayeuse.

Mise en service au mois d'août 2014, celle-ci répond à une nécessité afin de maintenir et d'améliorer le niveau de propreté et d'hygiène sur le domaine public.

Son achat et son utilisation ont fait l'objet d'une convention d'utilisation ratifiée par les 2 Conseils communaux. En outre, chaque commune met à disposition un chauffeur pour l'accomplissement des tournées, selon une répartition bien définie.



La balayeuse et ses 2 chauffeurs. - Jean-Daniel Aymon et Daniel Carruzzo



© Studio Bonnardot



MUNICIPALITÉ
DE VÉTROZ

Contact

Municipalité de Vétroz
Route de l'Abbaye 31
1963 Vétroz

Téléphone: 027 345 37 70
Fax: 027 345 37 71

administration@vetroz.ch
www.vetroz.ch

Heures d'ouverture

Lundi	08:00–12:00
Mardi	08:00–12:00
Mercredi	13:30–17:30
Judi	08:00–12:00
Vendredi	08:00–12:00
Samedi	fermé
Dimanche	fermé

Fermé durant les jours fériés.